

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE MOUDÉYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES  
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025  
DCM 2025 / 032**

### **Nombre de membres**



**Date de convocation : 08 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

**Présents :** CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique  
GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

**Absent(s) excusé(s):**

**Absents :** DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

**Secrétaire de séance :** GRAIL Jérôme

## **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Monsieur le Maire rappelle que les projets de 2024 et de 2025 se sont décalés dans le temps. Les paiements vont se concentrer sur la période 2025-2026, se chevauchant avec les projets 2026. Afin de financer les besoins ponctuels en trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, il est préférable d'ouvrir une ligne de trésorerie.

**Vu** les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après « la Caisse d'Epargne »),

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :**

## **Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUDYRES décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télexcopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUDEYRES décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

• Montant :	<b>100 000 Euros</b>
• Durée :	<b>365 jours</b>
• Taux d'intérêt applicable	<b>TAUX FIXE de 2,99 %</b>
• Commission de non-utilisation	<b>0,25 %</b>
• Frais de dossier	<b>0,20 % du montant de la ligne de trésorerie</b>

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandattement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

### **Article-2**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUDEYRES autorise le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

### **Article-3**

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUDEYRES autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme



**AR Prefecture**

043-214301442-20251215-2025\_032-DE  
Reçu le 16/12/2025